

Dans chaque numéro de *Sanglier Passion*, une personnalité cynégétique est « forcée » de répondre aux questions de notre valeureux journaliste et bien sûr sans langue de bois.

1^{re} PARTIE

Daniel ROQUES, président de la FACCC

« Le chien courant et le sanglier, entre tradition et modernité ! »

Le président de la Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants (FACCC) a accordé une très longue interview à *Sanglier Passion* à travers laquelle il nous parle de sa passion pour les chiens courants et de sa découverte de la chasse au sanglier. Il évoque par ailleurs tous les grands défis de l'activité cynégétique à relever aujourd'hui dans notre pays. Découvrez la première partie de ses propos.

Propos recueillis par **François Gagnault**

Sanglier Passion : Quel est le but de la FACCC ?

Daniel Roques : La devise de notre fédération est très explicite : « Aimer la chasse pour le chien ». Cette profession de foi est inchangée depuis la création de notre structure il y a 40 ans. Hier, son principal objectif était de se regrouper pour lutter contre des exactions commises à l'encontre des chiens courants. Le monde a évolué – pas toujours dans le bon sens dans le milieu cynégétique – mais nous sommes restés très attachés à la promotion et à la défense de ce mode de chasse ancestral, très répandu et très populaire dans nos zones rurales.

Combien comptez-vous d'adhérents ?

D.R. : Ces dernières années nous avons connu une progression très importante en termes d'adhésion. En 2015, nous étions un peu plus de 11 000 membres. Fin 2019, nous étions près de 16 000. Les chasseurs prennent-ils conscience de l'importance de militer dans nos mouvements cynégétiques ? Nous avons fait un réel effort pour leur apporter de plus en plus de services comme dans le domaine des assurances ou sur le plan juridique. Pour 2020, plus de 8 000 personnes ont déjà renouvelé leur adhésion. La FACCC a un effectif équivalent à la population d'une grosse sous-préfecture.

Quel est le poids des meutes dans la voie du sanglier au sein de votre fédération ?

D.R. : Il est toujours compliqué de répondre à ce genre de question, mais si l'on se réfère aux meutes venues cet été à Moulins, dans l'Allier, à l'occasion de nos trente ans d'existence, celles chassant le sanglier représentaient quasiment le tiers des lots exposés.



Quelles sont les races de chiens que l'on trouve dans la voie du sanglier en France ?

D.R. : Toutes les races de chiens courants peuvent être utilisées pour la pratique de la chasse du sanglier. Leurs variétés et leurs différences de taille permettent de s'adapter aux particularités des territoires de France. Les habitudes locales jouent également, tout comme la préférence des propriétaires de meutes. Il y a les passionnés de chiens de race et les ardents défenseurs des chiens de pays. L'essentiel pour nous est de prendre du plaisir avec nos auxiliaires canins et de leur en procurer également lors des poursuites de sanglier.

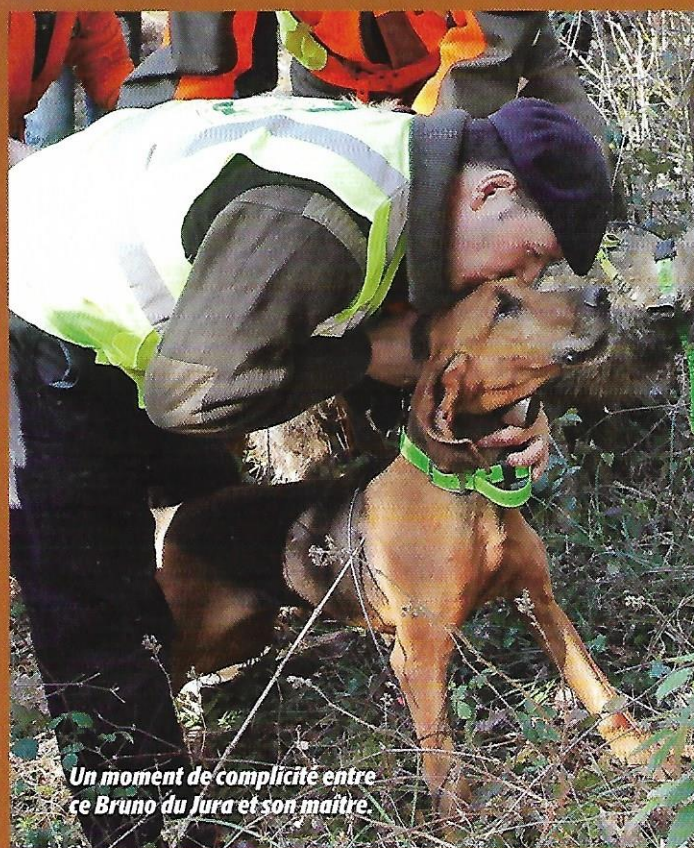
Quels sont les atouts des chiens courants dans la pratique de la chasse au sanglier ?

D.R. : Ils sont pour moi les auxiliaires incontournables pour la pratique de cette chasse, sauf bien évidemment conditions particulières et territoires restreints. Pour nos grands espaces aveyronnais, lozériens ou autres, c'est quand même une plus grande jouissance, à

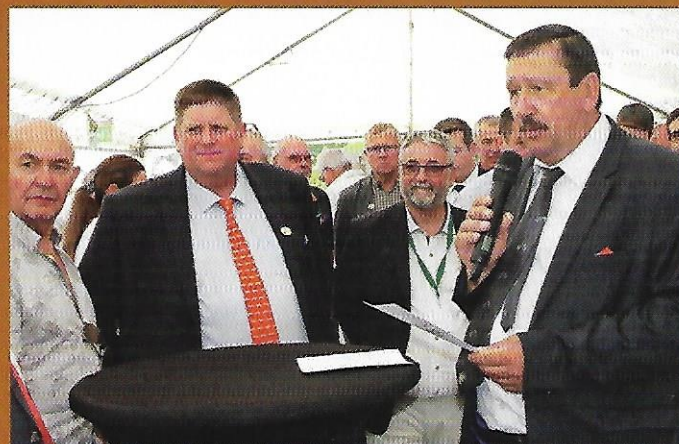


Daniel Roques sur le terrain lors d'un concours organisé par la FACCC.

Willy Schraen, président de la FNC et Daniel Roques, président de la FACCC, entretiennent de bonnes relations basées sur la confiance et l'amour de la chasse.



Un moment de complicité entre ce Bruno du Jura et son maître.



LE PRÉSIDENT ROQUES PASSÉ AUX RAYONS X /

- ✕ Âge : 71 ans.
- ✕ Titulaire du permis de chasser depuis l'âge légal : plus de 50 permis sans interruption.
- ✕ Première cotisation à la FACCC : 1992-1993.
- ✕ Président depuis 2015 : 2^e mandat.
- ✕ Profession : Enseignant en mathématiques, retraité.
- ✕ Autre casquette : Vice-président de l'AFACCC 12.
- ✕ Département d'origine et de résidence : Aveyron (12).

mon sens, si l'on prélève un sanglier devant une belle meute et après une jolie menée au milieu du concert des chiens.

Qu'est-ce qui vous plaît dans une battue au sanglier aux chiens courants ?

D.R. : Principalement deux choses, il y a d'abord l'aspect humain. Le sanglier se chasse en équipe et c'est un grand moment de convivialité et d'amitié. Le président de la FNC, Willy Schraen l'a bien souligné dans son intervention à la tribune au cours de notre assemblée générale. Il a insisté sur cette chasse aux chiens courants qu'il dit découvrir et qui est une chasse de groupe, différente de celles plus individuelles.

Le café du petit matin avant d'aller « faire les pieds » comme on dit chez nous, le casse-croûte du midi - souvent frugal parce qu'on n'a pas le temps de s'attarder - la préparation et la distribution de la venaison, sont de grands moments de partage.

Et côté chasse pure ?

D.R. : Au niveau de la chasse pure, la battue au sanglier est une des activités cynégétiques, même si ce n'est pas la seule, où l'on retrouve nos « fondamentaux » : rapprocher, lancer, mener. Avec en plus, une grande complicité avec le chien dans la recherche des traces. J'ai pu voir des binômes chien-conducteur donner l'impression de communiquer par le regard ou l'attitude. Le comportement du limier indiquant à son maître que les sangliers sont là, tout proches. Lorsque l'on aime le chien courant, on ne peut qu'aimer cette chasse.

Existe aussi le partage de savoir dans le milieu des battues au sanglier...

D.R. : Le plus important à mes yeux est effectivement le mixage des populations et des âges. Des jeunes de 16 ans, porteurs de leur premier permis qui côtoient les anciens du village, parfois bien

Au ferme L'ENTREVUE

avancés dans l'âge qui leur transmettent leur savoir. Il n'y a que dans les activités cynégétiques, et dans le milieu de la chasse au sanglier en particulier, que nous retrouvons réellement cette situation. C'est loin d'être négligeable dans l'état actuel de notre société.

Quelques mots sur la chasse au bâton et ses règles...

D.R. : C'est une des grandes victoires qui a marqué la présidence de l'un de mes prédécesseurs, Patrick Molinat. Dans la nouvelle loi chasse, il est clairement indiqué d'abord que l'entraînement des chiens - sans prélèvement bien entendu - ne constitue pas un acte de chasse et que cet entraînement est possible jusqu'au 31 mars sous réserve de l'autorisation du détenteur du droit de chasse. Pas facile à faire accepter dans toutes les régions, mais c'est une avancée considérable.

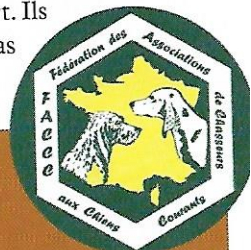
En quoi le chasseur est-il aujourd'hui un acteur majeur de nos territoires ruraux ?

D.R. : J'ai assisté à un congrès de la FNC auquel avait participé Jean Lassale, le député bien connu des Hautes-Pyrénées. Avant de quitter la réunion et d'entonner l'hymne des montagnards, levant les bras en signe de victoire, l'homme politique s'est écrié avec force et dans son bel accent « *Les chasseurs, vous êtes l'âme de nos campagnes* ». Il avait bien raison ! Comme je l'évoquais plus haut, la chasse permet à l'aïeul de partager avec ses petits-enfants des moments de complicité, j'en sais quelque chose. Elle fait aussi vivre nos villages avec les repas des chasseurs, leurs lotos, et la vie de tous les jours où le sujet chasse prend une grande importance dans les conversations et la vie sociale. Sans oublier le contexte économique, les emplois préservés ou générés grâce à notre activité cynégétique. Y aurait-il autant de véto dans nos campagnes sans les actes sur nos chiens de chasse ?

Que nous reprochent nos adversaires ?

D.R. : Il y a d'abord les adeptes du soi-disant « bien-être animal » qui nous reprochent le fait de tuer. Et oui, à la chasse on tue - même si ce ne doit pas être pour certains gibiers le premier objectif - et on

profite de la venaison, une viande bio de fait. Bien souvent, ce sont les mêmes qui crient au scandale quand on passe le couteau au cou de l'agneau et qui se régaleront en mangeant la côtelette. On nous reproche aussi l'utilisation de la nature, et là je crois qu'il nous faut faire des efforts pour la partager avec les autres usagers. Cependant, les relations s'améliorent. Les responsables des sociétés de chasse insistent sur les règles de courtoisie à avoir avec les personnes que nous croisons lors de nos sorties cynégétiques. Après, nous sommes tous les invités de nos amis agriculteurs, possesseurs des biens. Ils sont également chasseurs pour la plupart. Ils méritent eux aussi le plus grand respect et pas seulement du côté des chasseurs. ■



LA FACCC EN CHIFFRES /

- ✕ **Date de création :** 1989.
- ✕ **Président :** Daniel Roques (12).
- ✕ **Vice-présidents :** Angel Moune (09), Henri Touchard (72).
- ✕ **Nombre de membres :** 21 administrateurs pour environ 16 000 adhérents.
- ✕ **Prix de la cotisation annuelle :** 35 €, inchangée depuis 10 ans.
- ✕ **Nombre de week-ends par an (concours et brevets) :** 170 cette année.
- ✕ **Type de concours pour le sanglier :** meutes, rapprocheurs et chien de pied, soit 73 concours au total.
- ✕ **Nombre de concours pour le cerf :** pas de concours cette année.
- ✕ **Nombre de concours pour le chevreuil :** 27 concours, qualificatifs pour la finale nationale cette année.
- ✕ **Nombre de concours pour le lièvre :** 49 concours, qualificatifs pour la finale nationale.
- ✕ **Nombre de concours pour le lapin :** 13 dont 1 finale nationale.
- ✕ **Nombre de concours pour le renard :** 2 concours.
- ✕ **Combien de chiens la FACCC regroupe-t-elle via les adhérents :** plus de 100 000.
- ✕ **Coordonnées de la FACCC :** 22 Rue des Tilleuls, 39240 Arinthod.
- ✕ **Site Internet de la FACCC :** www.faccc.fr

© FACCC

Le collier GPS pour récupérer les chiens est autorisé en action de chasse pour la plus grande satisfaction des responsables de la FACCC, et de leurs alliés, qui ont porté le projet.

